

COMMUNE DE SEGUR-LE-CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 24 février 2017 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du
Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Muriel DESMOULINS, Philippe ECREPONT, Sylvette BAUDUFFE, Michel DESMOULINS, Bernard COURIVAUD, Murielle BIDEAU, Michel BURGNET, Estelle MATHEY.

Absent représenté : Pascal DAUVERGNE par Estelle MATHEY.

Murielle BIDEAU est nommée secrétaire de séance.

❖ **APPROBATION DU PROJET DE DENOMINATION ET DE NUMEROTATION DES VOIES**

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées par les services d'interventions d'urgence, les facteurs remplaçants et les divers livreurs pour trouver les personnes concernées, dont les habitations n'ont aucune numérotation. Pour faire suite aux diverses remarques et au débat préalablement engagé, un devis de la Poste pour un montant de 1374€ est proposé. Ce devis inclus la création de 90 numéros et sera modifié en fonction du nombre exact de numéro à créer. Les démarches auprès des services des impôts et du cadastre seront faites par eux. A ce coût, il sera nécessaire d'inclure le montant de la fabrication et de la pose des plaques nominatives des voies et les numéros attribués aux habitations. A charge ensuite, à chacun de veiller au bon état de cette plaque et d'en assurer si nécessaire le remplacement. Une discussion s'engage sur les différentes dénominations possibles des voies. Il semble plus simple d'ajouter un numéro et donner à la voie le nom de la commune ou du lieudit desservi, tout en conservant si nécessaire en second le nom du lieudit actuellement en cours. Avant réalisation, le projet sera soumis à l'approbation du conseil municipal. Les personnes concernées recevront des imprimés pré-remplis, qui leur permettront d'informer les divers organismes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à ce projet et accepte le devis de La Poste.

❖ **DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU PAYS D'ART ET D HISTOIRE VEZERE ARDOISE**

Suite à son adhésion à cette association le conseil Municipal nomme à l'unanimité, Pierre DAVID titulaire, Pierre-Louis Puygrenier suppléant, comme représentant de Ségur au sein du pays d'Art et d'Histoire.

Trois panneaux, informant l'appartenance de la commune au pays d'Art et d'histoire Vézère Ardoise seront installés aux entrées de Ségur. Le coût est de 602€69, le premier étant offert.

❖ ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Monsieur le Maire remet au conseil municipal une note préparée par le Trésorier sur la situation financière de 2016.

Après discussion, et rappel de la nécessité à respecter ces engagements d'investissement, le Conseil Municipal retient les objectifs suivants:

- Eclairage public30 000€
- Travaux routiers SIVA.....5 000€
- Réfection des toitures (cuisine, WC, préau de l'école)21 500€
- Numérotation extérieure et plaques.....2 500 €
- Cimetière 1ere tranche.....6 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote cette organisation des orientations budgétaires en matière d'investissement.

La commission chargée d'étudier les comptes 2016 et le budget 2017 se réunira début mars.

❖ QUESTIONS DIVERSES :

Les travaux de réfection du logement ont pris un léger retard, celui-ci devrait être libre à la location au 1^{er} avril. Il est décidé de poser un revêtement PVC à la place de parquet flottant. Un échantillon référencé « PLENO Levant 2723 /30 » est retenu. Le coût sera légèrement supérieur, mais ce revêtement représente une plus grande solidité et une meilleure qualité sonore. Le conseil souhaite que les deux logements actuellement vacants se relouent rapidement. Diverses pistes seront étudiées pour conclure au plus vite ces locations.

La commission pour le fleurissement de Ségur, composée par Sylvette BEAUDUFFE et Muriel DESMOULINS présente le résultat de leurs recherches, afin que cette orientation budgétaire puisse être prise en compte pour l'exercice 2017. Un dossier très complet est remis aux participants. Il détaille chaque emplacement étudié : devant la mairie, chaque pont, la grotte... Un mélange de plantes vivaces et annuelles est prévu. Deux sociétés, les jardins d'Ordesa et les jardins de plaisance sont proposées. Après discussion, ce vote est repoussé à une prochaine session. Le conseil municipal remercie les deux personnes concernées pour le sérieux de cette étude et reconnaît le bienfondé de cet embellissement.

Le conseil se donne rendez-vous le lendemain à 9h30 pour débarrasser le grenier de l'appartement dans lequel sont restés beaucoup de documents (en mauvais état de conservation) relatifs à l'école. Les livres en bon état seront conservés et vendus au profit du CCAS.

La séance est levée à 23 h 30